

UN ETAT DE PALESTINE A L'ONU : LE PARI D'UNE ETAPE VERS LA PAIX

Par **David Elkaïm** et
William Leday,

coordonnateur du pôle International et Défense de Terra Nova
et enseignant en relations internationales

Le 21 septembre 2011

Synthèse

Le 23 septembre prochain, en sa qualité de président de l'OLP, Mahmoud Abbas va demander l'admission de la Palestine au sein des Nations Unies. Pour ce faire, il saisira dans un premier temps le Conseil de sécurité, afin d'obtenir le statut d'Etat membre de plein droit. Si les Etats-Unis opposent leur veto comme ils l'ont annoncé, il saisira selon toute vraisemblance l'Assemblée générale d'une demande de changement de statut : la Palestine serait reconnue comme Etat mais en qualité d'Etat non membre observateur.

Ce statut d'Etat non membre observateur permet d'intégrer l'ensemble des organisations internationales. Les Palestiniens seraient notamment en mesure de saisir la Cour internationale de justice (CIJ) contre l'Etat d'Israël pour obtenir une condamnation internationale de l'occupation de la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem Est. Contrepartie de ce nouveau statut, Israël pourrait, lui aussi, saisir la CIJ au sujet des attentats et des tirs de roquettes perpétrés à partir de la bande de Gaza et la Cisjordanie.

Comme cela avait été le cas en février 2011 sur la résolution relative à la « colonisation », la capacité des Européens à dégager une position commune sera observée. Une position unifiée des Européens à l'Assemblée générale comme au Conseil de sécurité constituerait un signal fort, encore faudrait-il qu'elle ne se résume pas à une abstention. Un faisceau d'éléments doivent inciter les Européens à plaider pour cette admission :

- L'enlisement du processus de paix au point mort depuis un an. S'il a permis de grandes avancées, le processus lancé à Oslo est aujourd'hui dans l'ornière. C'est l'une des principales raisons qui ont poussé l'OLP à lancer la campagne de reconnaissance internationale et à solliciter l'admission à l'ONU. Les insuffisances et les erreurs des dirigeants de deux bords, les cycles de violence et de terrorisme et la poursuite continue de la politique des implantations en Cisjordanie expliquent l'échec des négociations qui durent depuis maintenant 20 ans, mais **la responsabilité des Israéliens est plus directement engagée depuis la fin des années 2000, sous le gouvernement de Benyamin Netanyahou.**

- **Cette demande est l'aboutissement d'une stratégie de re-légitimation de l'Autorité palestinienne, de l'OLP et des modérés en leur sein.** Cette stratégie a poursuivi deux axes : l'un découle de la conférence des donateurs de Paris de 2007, au cours de laquelle il a été demandé à l'Autorité palestinienne de mettre en œuvre une stratégie de réforme visant à jeter les fondements d'un Etat viable. De fait, la plupart des observateurs jugent que l'Autorité palestinienne a réussi à mettre en place des structures pré-étatiques viables. Le second est l'amorce d'une réconciliation nationale, certes fragile et précaire, entre la frange la moins extrémiste du Hamas et le Fatah. C'est pourquoi, un échec de Mahmoud Abbas aux Nations Unies ferait inévitablement le jeu des extrémistes. **A contrario, l'obtention d'une concession sous la forme d'un statut d'Etat observateur favoriserait le camp des modérés.** Elle est susceptible de renforcer leur légitimité devant le peuple palestinien et de leur permettre d'acheter du temps pour relancer le processus de paix.

- Le caractère légitime de la demande autorise les Européens à donner une suite favorable en assortissant le texte de la résolution de mentions explicites à la « solution à deux Etats ». Le relèvement du statut de la Palestine aux Nations Unies constituerait une étape vers la relance du processus de paix. Dans ce cadre, le vote positif des Européens permettrait d'occuper un espace de médiation qui sera largement délaissé par les Etats-Unis en 2012, année électorale. Ce rôle serait à la mesure des positions acquises auprès des différentes parties prenantes : partenariat commercial avec Israël, financement de l'Autorité palestinienne, présence militaire crédible (même aux yeux de Tsahal) avec la FINUL II au Liban.

Par ailleurs, un échec palestinien aux Nations Unies serait très certainement mal accueilli par des sociétés arabes en ébullition, et la dissonance entre ces sociétés revendiquant une certaine modernité et une Europe qui en bénéficie croîtrait. **Il y a une priorité pour les politiques extérieures européennes à entrer en résonance avec les attentes légitimes des sociétés arabes. La demande palestinienne participe de ces enjeux.** C'est pourquoi les Européens et la France ne devraient pas s'opposer à l'admission de la Palestine à l'ONU, quitte à conditionner la reconnaissance de cet Etat à la conclusion d'un accord de paix avec Israël.

Un Etat de Palestine à l'ONU : il s'agit d'un parti, le pari d'une étape vers la paix.

Lancée le 8 septembre, la campagne « Palestine 194¹ » a officiellement annoncé au monde la volonté des Palestiniens d'intégrer les Nations Unies et d'obtenir ainsi *de jure* le statut d'Etat. En effet, le 23 septembre prochain, devant l'Assemblée Générale, Mahmoud Abbas, en qualité de président de l'OLP, va demander l'admission de la Palestine parmi les Etats membres de l'ONU. Il s'agit d'un acte politique majeur. Cette séquence est l'aboutissement de l'intense combat diplomatique que se livrent Israéliens et Palestiniens depuis que la campagne internationale de

¹ 194 pour 194^e Etat.

reconnaissance de l'Etat palestinien a été lancée en début d'année : plus d'une centaine d'Etats ont d'ores et déjà reconnu l'Etat de Palestine².

Deux possibilités s'offrent aux Palestiniens : demander à devenir membres de plein droit des Nations Unies, ce qui implique un vote favorable au Conseil de sécurité, ou se contenter du statut d'Etat non membre observateur³, pour lequel un vote de l'Assemblée générale, où aucun Etat ne dispose d'un droit de veto, suffit. A l'heure où ces lignes sont écrites, les Palestiniens ont annoncé leur intention de demander une reconnaissance de plein droit, qu'ils sont conscients de ne pas pouvoir obtenir, compte tenu du veto annoncé des Etats-Unis. Ils ont en revanche l'assurance d'obtenir un vote favorable de l'Assemblée générale⁴, démarche qu'ils sont résolus à entreprendre, soit après un vote négatif au Conseil de sécurité, soit comme un geste de bonne volonté si des garanties sérieuses de relance du processus de paix leur sont données. Les Européens et les Etats-Unis tenteront jusqu'au dernier moment d'intervenir pour convaincre les Palestiniens de privilégier cette option.

Le simple statut d'Etat non membre observateur permet d'intégrer l'ensemble des organisations internationales onusiennes, avec les droits et les devoirs qui y sont associés. Les Palestiniens seraient notamment en mesure de saisir la Cour internationale de justice (CIJ) contre l'Etat d'Israël pour obtenir une condamnation internationale de l'occupation de la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem Est. Contrepartie de ce nouveau statut, Israël pourrait, lui aussi, saisir la CIJ au sujet des attentats et des tirs de roquettes perpétrés à partir de la bande de Gaza et la Cisjordanie.

Plus largement, et c'est le principal argument des Israéliens pour s'y opposer, l'admission de la Palestine à l'ONU mettrait fin au processus d'Oslo, dans le cadre duquel l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) et elle seule est habilitée à représenter les Palestiniens. Pour la première fois de l'histoire, le conflit opposerait deux Etats, disposant des mêmes moyens juridiques mais aussi soumis aux mêmes obligations.

Par-delà la question posée par les Palestiniens, on constate dès lors que ce sont les deux conceptions sous-tendant l'édifice onusien qui s'affrontent, le directoire des grandes puissances contre l'assemblée délibérante. Parions que cette séquence laissera des traces.

Un autre enjeu, et non des moindres, est la capacité pour les Européens à dégager une position commune, comme cela avait été le cas en février 2011 sur la résolution relative à la « colonisation ». Si Madrid a donné des signes favorables, Rome, Berlin et La Haye ont fait montre d'une franche hostilité. La Pologne, qui préside en ce moment l'Union européenne, a pour les mêmes raisons historiques évidentes, une approche du conflit israélo-palestinien proche de celle de l'Allemagne. Forts de leur alliance militaro-diplomatique scellée dans le chaudron de l'intervention libyenne, Paris et Londres tentent de trouver une position commune. Une position unifiée de l'Europe à l'Assemblée générale comme au Conseil de sécurité constituerait un signal fort, encore faudrait-il qu'elle ne se résume pas à une abstention.

² Pour rappel, la reconnaissance d'un nouvel État ou d'un nouveau gouvernement est un acte que seuls les autres États et gouvernements peuvent accomplir. L'ONU n'étant ni un État, ni un gouvernement, elle n'est pas habilitée à reconnaître un État ou un gouvernement.

³ C'est le statut actuel du Saint-Siège.

⁴ Les Palestiniens peuvent d'ores et déjà compter sur le soutien de 130 Etats au sein de l'Assemblée générale.

La démarche palestinienne plonge ses racines dans l'enlisement du processus de paix au point mort depuis un an (I). Elle est également l'aboutissement d'une stratégie de re-légitimation de l'Autorité palestinienne, de l'OLP et des modérés en leur sein qui ont mis en place des structures pré-étatiques viables, en cohérence avec les aspirations du peuple palestinien (II). C'est pourquoi les Européens et la France ne devraient pas s'opposer à l'admission de la Palestine à l'ONU, quitte à envisager de conditionner la reconnaissance de cet Etat à la conclusion d'un accord de paix avec Israël. (III).

1 - 20 ANS DE PROCESSUS SANS PAIX

S'il a permis de grandes avancées (reconnaissance mutuelle OLP-Israël, création de l'Autorité palestinienne), le processus lancé à Oslo est aujourd'hui à l'arrêt. Cette impasse constitue l'une des principales raisons qui ont poussé l'OLP à lancer la campagne de reconnaissance internationale et à solliciter l'admission à l'ONU. Les insuffisances et les erreurs des dirigeants des deux bords, les cycles de violence et de terrorisme et la poursuite continue de la politique des implantations en Cisjordanie expliquent l'échec des négociations qui durent depuis maintenant 20 ans, mais la responsabilité des Israéliens est plus directement engagée depuis la fin des années 2000, sous le gouvernement de Benyamin Netanyahu.

1. 1 - 2000-2009 : LA DECENNIE PERDUE

La décennie s'ouvre sur un désastre : le déclenchement de la 2e Intifada après l'échec des négociations de Camp David. Dans les deux camps, les partisans de la négociation sont laminés.

Néanmoins, la séquence sécuritaire ouverte par la chute des Twin Towers rend le contexte international extraordinairement favorable aux « faucons » israéliens : l'administration Bush fait sien l'analyse du Premier ministre Ariel Sharon qui fait l'amalgame entre Yasser Arafat, le Hamas et Al Qaeda. Les Etats-Unis lui donnent carte blanche pour régler la question palestinienne : en représailles des attentats qui font des dizaines de morts, Israël réoccupe certaines zones de Cisjordanie, casse l'appareil administratif et de sécurité de l'Autorité palestinienne... tout en lui demandant d'empêcher les attentats. Le bilan politique et humain est terrible pour la paix : isolement international, destruction de l'Autorité palestinienne, construction de la Barrière de Sécurité. C'est précisément ce que comprend Mahmoud Abbas qui succède à Arafat, mort en novembre 2004 : il affirme sa volonté de privilégier la négociation par rapport à la lutte armée.

Entre novembre 2004 et janvier 2006, le leader charismatique des Palestiniens est mort, la puissance du Hamas est encore balbutiante, l'Autorité palestinienne est affaiblie. Bénéficiant du soutien explicite de Washington et implicite des Européens, Israël a l'opportunité de donner des gages aux modérés en coordonnant avec l'Autorité palestinienne le retrait de Gaza (septembre 2005). Combiné à l'initiative arabe de 2002⁵, ce retrait aurait pu être une étape vers la relance des négociations qu'Israël aurait abordées en position de force.

⁵ Retour aux frontières de 1967, création d'un Etat palestinien avec Jérusalem Est pour capitale, règlement juste et agréé du problème des réfugiés, en échange d'une normalisation totale des relations d'Israël avec les pays arabes.

Mais Israël rejette l'initiative arabe et décide d'un retrait unilatéral de Gaza, ce qui décrédibilise l'Autorité palestinienne mise devant le fait accompli et permet, a contrario, au Hamas de se présenter comme le libérateur de Gaza⁶. Plombés par la corruption, le Fatah et les modérés palestiniens redeviennent inaudibles, ouvrant la voie à la victoire du Hamas aux élections législatives puis à la prise de contrôle de Gaza en juin 2006. Les missiles commencent à tomber sur le sud d'Israël depuis la bande de Gaza. En rétorsion, Israël place Gaza sous blocus à partir de 2007.

Israël a laissé passer l'occasion : la « guerre internationale contre le terrorisme » se termine, Barack Obama succède à Georges W. Bush et affirme sa volonté de renouer avec le monde arabo-musulman (discours du Caire) ; les opérations militaires au Liban (été 2006) et à Gaza (hiver 2008) suscitent une forte réprobation internationale. Parallèlement, l'Autorité palestinienne, aux prises avec le Hamas à Gaza, se ressaisit. Tout en participant aux tentatives de négociations (Road Map, Annapolis etc.), elle s'emploie à construire les fondements financiers et administratifs d'un Etat viable (cf. infra).

1. 2 - LE BLOCAGE DES NEGOCIATIONS

Les lignes de résolution du conflit sont connues : c'est la solution à deux Etats. Elles ont été élaborées jusque dans les moindres détails à partir des différentes résolutions des Nations Unies⁷ au fil d'innombrables séances de négociations, le tout réuni dans les « paramètres Clinton », les « propositions de Taba » (janvier 2001) et les « Accords de Genève » (2003). Pour rappel, il s'agit de la création d'un Etat palestinien sur la base des frontières de 1967 en Cisjordanie et à Gaza, avec Jérusalem Est pour capitale, avec des échanges de territoires mutuellement consentis de manière à entériner les principaux blocs d'implantation israéliens contre l'augmentation à due concurrence de la superficie de la bande de Gaza pour y soulager la pression démographique et rendre possible son développement.

Un compromis sur la question des réfugiés a même été trouvé. Hormis quelques dizaines de milliers de retours dits "humanitaires" en Israël, les réfugiés palestiniens pourraient soit demander à rentrer dans le futur Etat de Palestine, soit demeurer dans leur pays d'installation avec un statut de citoyens de l'Etat de Palestine, dont les droits seraient négociés de façon bilatérale.

Si dans les deux camps de fortes minorités s'y opposent, les enquêtes d'opinion menées en Israël et en Cisjordanie montrent, d'une part, qu'une majorité d'Israéliens acceptent la fin de l'occupation et la création d'un Etat palestinien et, d'autre part, qu'une majorité de Palestiniens acceptent l'existence d'Israël et sont conscients qu'il sera impossible aux réfugiés de retourner dans ce qui est aujourd'hui Israël.

Pourtant, les négociations sont bloquées malgré les efforts du Quartet et des Etats-Unis pour les relancer.

⁶ Le Hezbollah en avait fait de même après le retrait israélien du Liban en 2000.

⁷ Principalement les résolutions 181, 194 et 242.

La partie israélienne porte objectivement la responsabilité principale dans ce blocage. Le Premier ministre Benjamin Netanyahu, à la tête d'une coalition au sein de laquelle l'extrême-droite et les religieux figurent en bonne place, a certes accepté la création d'un Etat palestinien (discours de Bar Ilan du 14 juin 2009 et discours devant le Congrès américain en mai 2011) mais en y mettant des conditions totalement inacceptables pour les Palestiniens : démilitarisation, refus du partage de Jérusalem, maintien d'un contrôle israélien sur l'espace aérien, les eaux territoriales et une partie du sous-sol palestiniens, maintien de troupes armées israéliennes le long de la vallée du Jourdain...

Accepter de retourner à la table des négociations, mais poser des conditions préalables inacceptables : comment ne pas y voir une manœuvre purement dilatoire, destinée à renvoyer aux calendes grecques les négociations finales... tout en poursuivant en Cisjordanie la politique du fait accompli ?

Mais la partie palestinienne n'est pas en reste : l'Autorité palestinienne s'est révélée incapable d'obtenir du Hamas qu'il mette fin aux tirs de missiles depuis Gaza, sur laquelle elle n'a qu'une prise modeste (paiement des fonctionnaires civils). D'où des doutes légitimes sur sa capacité à faire appliquer d'éventuels accords par le Hamas. Enfin, la légitimité du Président Abbas, dont le mandat a expiré en 2009, est aujourd'hui affaiblie.

Enfin, il faut bien reconnaître que le Président Obama, fervent partisan de la solution à deux Etats, mais aux prises avec un Congrès tout acquis non seulement à Israël, mais surtout à son Premier ministre, s'est révélé incapable de sortir le processus de paix de l'ornière. Il est très peu probable qu'il y parvienne en 2012, année électorale⁸.

Pour sortir du *statu quo* actuel qui, sur le long terme, est contraire aux intérêts des Palestiniens mais aussi à ceux d'Israël, un geste fort est nécessaire.

2 - L'AUTORITE PALESTINIENNE : UN PRE-ETAT QUI POURRAIT ETRE VIABLE

La demande palestinienne d'admission à l'ONU est le fruit de deux évolutions politiques majeures. La première découle de la conférence des donateurs de Paris de 2007, au cours de laquelle il a été demandé à l'Autorité palestinienne de mettre en œuvre une stratégie de réforme visant à jeter les fondements d'un Etat viable. La seconde est l'amorce d'une réconciliation nationale entre le Hamas et le Fatah.

2. 1 - « L'ÉTAT D'ABORD » : FER DE LANCE DE LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

Le plan Fayyad a en partie porté ses fruits : le déficit du budget est passé de 27 % du PIB en 2007 à 12 % en 2011 ; l'administration a réduit une fonction publique pléthorique de 40 000 agents sur 180 000 agents, parallèlement 10 000 fonctionnaires ont été recrutés depuis sur les bases d'un

⁸ Précisons que le sentiment pro-israélien va très au-delà de la communauté juive américaine, elle-même parfois critique de la politique d'Israël.

système méritocratique ; les coûts de gestion des infrastructures de distribution d'électricité et de l'eau ont été réduits de moitié ; l'administration fiscale a considérablement amélioré son rendement (même si 60 % des rentrées internes sont des droits de douanes perçus par les administrations israéliennes)...

Contrairement à une idée reçue, cette stratégie n'a pas seulement concerné la Cisjordanie : Gaza, dont l'autorité monétaire et certains services publics comme la distribution d'eau ou la santé sont restés sous le contrôle administratif de l'Autorité palestinienne⁹, a également bénéficié de cet élan réformateur.

Aujourd'hui, l'Autorité palestinienne fait face à un tarissement de ses ressources du fait de la diminution de l'aide arabe et de l'aide américaine. De fait, les éléments constitutifs d'un Etat palestinien ont émergé autour des services de santé, de l'énergie, de l'eau, de la justice et du système éducatif. En dépit d'une contestation interne en partie provoquée par la « *dé-fatahisation* » des administrations, le Ad-Hoc Liaison Committee du 13 avril 2011, les derniers rapports du FMI comme ceux des institutions onusiennes ont estimé que les réformes ont atteint leur objectifs et que l'Autorité palestinienne peut servir de fondement à un futur Etat palestinien¹⁰.

Au regard du précédent que constitue le Sud Soudan, dont l'absence d'appareil d'Etat n'a pas empêché l'admission à l'ONU, il paraît difficile d'arguer du caractère insuffisant des institutions pour s'opposer à la demande palestinienne.

2. 2 - L'ACCORD INTER-PALESTINIEN DU CAIRE : ULTIME MANDAT DE L'OLP ?

Parallèlement à l'entreprise de construction étatique, un processus politique visant une réconciliation *a minima* a abouti en mars 2011. Cet accord inter-palestinien réalisé sous les auspices du nouveau pouvoir égyptien a été entériné entre le Hamas et le Fatah mais reste précaire et n'a pas permis de régler la question sécuritaire. Israël étant opposé à toute négociation avec le Hamas¹¹, cet accord a mis à mal les relations entre l'Autorité palestinienne et Israël. Il a cependant permis à l'OLP d'obtenir indirectement un soutien au moins tacite de la part d'une grande partie des forces politiques palestiniennes afin d'introduire la demande d'admission aux Nations Unies. En dépit des déclarations de Khaled Mechaal, il pourrait s'agir des prémisses d'une normalisation entre le Hamas, fragilisé par la contestation en Syrie et en proie à une impopularité croissante dans la bande de Gaza, et le Fatah que les réformes menées par Salam Fayyad ont affaibli du fait de la dépolitisation des fonctionnaires de l'AP¹².

Par ailleurs, les révolutions arabes à l'œuvre depuis la fin de 2010 ont clairement changé la donne. Si ce changement n'est pas à proprement parlé visible dans les rues de Cisjordanie et Gaza, il

⁹ La moitié des fonctionnaires sont à Gaza et sont donc payés par Ramallah.

¹⁰ Le dernier rapport du FMI estime ainsi que l'Autorité palestinienne « est désormais capable de mener la politique économique solide qu'on attend d'un futur Etat palestinien viable » (Rapport publié le 6 avril 2011).

¹¹ Outre les actes terroristes perpétrés par le Hamas, la charte du Hamas continue à prôner la destruction d'Israël et l'antisémitisme.

¹² La normalisation du Hamas ne pourra être acquise que sous réserve qu'il reconnaisse l'Etat d'Israël et les accords antérieurs, et abandonne de la violence.

n'empêche pas les mouvements d'humeur et de soutien de s'exprimer sur le net, une bonne partie d'entre eux relayant un rejet non seulement de l'Etat d'Israël mais de l'ensemble des organisations politiques palestiniennes. Celles-ci doivent répondre à des revendications de normalité de la part des Gazaouis comme des Cisjordaniens. Si le Président Abbas obtenait une admission de l'Etat de Palestine à l'ONU, le camp des modérés en tirerait une légitimité nouvelle et pourrait aborder les prochaines élections dans des conditions plus favorables. Or, cette relégitimation du leadership palestinien et de l'AP est une condition *sine qua non* de la relance de négociations sérieuses avec Israël.

A l'inverse, le risque d'un échec aux Nations Unies décrédibilise définitivement l'OLP et ses composantes les plus modérées, entraînant une montée aux extrêmes chez les Palestiniens, ce qui en retour conforterait les « faucons » du gouvernement Netanyahu.

S'impose ainsi l'idée que les Palestiniens ont rempli leur part du contrat en se dotant d'institutions qui préfigurent des structures étatiques. Ils sont prêts à faire fonctionner l'Etat de Palestine à la création duquel ils aspirent légitimement. Repousser encore cette création, promise pour 1999 depuis les Accords d'Oslo, serait un coup porté aux partisans de la paix.

3 - L'EUROPE ET LA FRANCE PEUVENT APPORTER UN SOUTIEN CONDITIONNEL A LA DEMANDE PALESTINIENNE

Le blocage du processus de paix, les efforts réalisés par l'Autorité palestinienne, la nécessité de donner suite à une demande légitime, fondée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, plaident pour un vote favorable des Européens et de la France à l'ONU. Cette reconnaissance serait logique eu égard aux conclusions du Conseil européen de décembre 2009 « disposé, le moment venu, à reconnaître un Etat palestinien. »

A l'heure où sont écrites ces lignes, le Président Abbas a manifesté son intention de demander un statut d'Etat membre de plein droit, sur la base des frontières de 1967. Sans que cela ait été confirmé officiellement, elle devrait également faire référence au principe d'une solution négociée à la question des réfugiés. C'est pourquoi, comme l'indique Yossi Alpher, « contrairement à la logique d'Oslo, la demande palestinienne - une reconnaissance dans les frontières de 1967 - ne touche qu'aux problèmes territoriaux, laissant de côté les questions épineuses des lieux saints et du retour des réfugiés. Les dirigeants israéliens auraient dû être les premiers à soutenir cette demande pour pouvoir l'amender de leurs conditions : échanges territoriaux, garanties sécuritaires. » Il en va de même pour les Européens : ils doivent faire en sorte que la demande d'admission palestinienne comporte explicitement des références à la solution à deux Etats. Sous ces conditions, le pari est qu'il s'agisse d'une étape vers la relance du processus de paix. Dans ce cadre, un vote positif des Européens permettrait d'occuper un espace de médiation qui sera largement délaissé par les Etats-Unis. Ce rôle serait à la mesure des positions acquises auprès des différentes parties prenantes : partenariat commercial avec Israël, financement de l'Autorité palestinienne, présence militaire crédible (même aux yeux de Tsahal) avec la FINUL II au Liban.

A ces raisons, s'ajoute le contexte très particulier des révolutions arabes à l'œuvre dans la zone méditerranéenne et au Moyen-Orient. La responsabilité serait imputée en premier lieu au binôme Israël / Etats-Unis et indirectement aux Européens pour peu que leur position soit inaudible comme cela a été souvent le cas par le passé. Un échec palestinien aux Nations unies serait mal accueilli par des sociétés arabes en ébullition et la dissonance entre ces sociétés revendiquant une certaine modernité et une Europe qui en bénéficie croîtrait. Les slogans anti-israéliens jusque-là absents des slogans déployés par les manifestants pourraient réapparaître et favoriser les radicaux au sein d'espaces politiques en recomposition. Par ailleurs, et toujours dans le registre des révolutions arabes, il est intéressant de noter que cette demande de reconnaissance est l'une des rares revendications portées par une autorité politique arabe qui soit en phase avec la société qu'elle est censée représenter.

Il ne fait pas de doute qu'un vote en faveur de l'admission de la Palestine, même en tant qu'Etat observateur, serait mal perçu par Israël. Mais si l'Europe considère que l'occupation doit cesser, de quel autre moyen dispose-t-elle, puisque toutes les résolutions proposées en ce sens au Conseil de sécurité sont systématiquement bloquées par le veto américain?

Sa crédibilité en tant que médiateur en dépend.

Compte tenu de ces éléments, une fois l'admission comme observateur de l'Etat de Palestine à l'ONU acquise, la France et les Etats européens pourraient conditionner la reconnaissance de cet Etat à la conclusion d'un accord de paix avec Israël. Le statut d'Etat non membre observateur permet en effet de monter d'un cran le niveau de reconnaissance de la Palestine, qui accède bel et bien au rang d'Etat, de lui conférer de nouveaux droits et d'ancrer dans les esprits le caractère nécessaire de sa création.

Cette démarche en deux temps, accession au statut d'observateur immédiate mais reconnaissance différée, permettrait aux Européens à la fois de rassurer Israël sur la solidité des liens entre l'Europe et l'Etat hébreu, et de conserver un puissant levier, *political leverage* pour reprendre le terme anglais, dans les futures négociations.

CONCLUSION

Quelle que soit l'issue du vote à l'ONU, le conflit israélo-palestinien entre dans une période critique : le *statu quo* doit prendre fin. La démarche palestinienne peut contribuer à la relance des négociations. C'est pourquoi les Européens doivent la soutenir. Mais sans illusions : il s'agit d'un pari, et ce pari peut être perdu. Mais y a-t-il une autre option sur la table ?

Nous ne partageons pas le sentiment que le *statu quo* est favorable à la paix. Certains avancent en effet que la situation actuelle est satisfaisante : elle permettrait le développement économique de la Cisjordanie, tout en garantissant un niveau élevé de sécurité à Israël. Ce *statu quo* permettrait de renforcer les conditions économiques et sociales de la paix, les coopérations entre Israël et l'Autorité palestinienne, jusqu'à ce qu'un jour, la confiance mutuelle soit acquise pour permettre une paix

définitive. Nous pensons le contraire : le *statu quo* est instable, et les modérés en Palestine sont menacés. S'ils n'obtiennent pas des résultats, le risque d'un retour en arrière s'accroît.

Les auteurs de la note adressent leurs remerciements aux membres de la délégation palestinienne, de l'ambassade d'Israël et du quai d'Orsay qui ont bien voulu dialoguer avec eux.